

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (N° 1943)

Adopté

N° CL76

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 8, substituer à la seconde occurrence du mot :

« en »

les mots :

« faisant l'objet d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel